

PAR COURRIEL

Saguenay, 7 août 2019

Bureau des audiences publiques du Québec
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10,
Québec (Québec) G1R 6A6
desserte-gaz-naturel-saguenay@bape.gouv.qc.ca
À l'attention de Mme Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Objet : Mémoire de la Coalition Fjord pour le Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrielle-portuaire de Saguenay

1) Introduction

La Coalition Fjord est un organisme citoyen fondé au mois de novembre 2018 dans l'objectif de protéger l'intégrité du Fjord du Saguenay. Par le biais d'actions d'éducation, de communication et de mobilisation, nous sensibilisons la population aux impacts de certains projets industriels qui affecteraient de près ou de loin le territoire du Fjord du Saguenay et ses habitants.

Nous avons fait une demande de consultation publique du BAPE après avoir participé à la séance d'information sur le projet de desserte en gaz naturel d'Énergir au mois d'avril. Nous nous informons de tous les projets qui se développent dans la zone industrielle-portuaire (zone IP) et nous nous inquiétons des impacts cumulatifs. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact d'Énergir, des questions posées lors de la 1^{ère} audience publique le 9 juillet et des réponses reçues. Nous avons encore plusieurs préoccupations et opinions sur le projet que nous allons vous partager dans ce mémoire.

2) Impact du gaz naturel sur l'environnement et les changements climatiques

Dans l'étude et lors de l'audience publique, l'impact du gaz naturel sur l'environnement est minimisé. L'argument que grâce au gaz, Métaux BlackRock (MBR) n'utilisera pas de charbon ne devrait pas être recevable dans le cadre de l'évaluation environnementale puisqu'il est basé sur une hypothèse non fondée. Le charbon ne

représente qu'une faible proportion (environ 3%¹) de source d'énergie consommée par des usines tel que MBR. Il faut également prendre en considération que la densité énergétique en kg du charbon est plus faible que le gaz naturel, donc il faudrait plus de charbon pour arriver au même résultat. Ce scénario changerait certainement de nombreux paramètres de l'étude d'impact déjà réalisée par MBR et l'analyse environnementale déjà faite par le ministère de l'environnement.

Mais le plus important, c'est qu'il ne faut pas minimiser l'impact du gaz naturel (composé principalement de méthane) sur l'environnement. Le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire 85 fois plus élevé que le CO₂ sur 20 ans². Dans un contexte d'urgence climatique, il fait plus de sens d'examiner l'impact des ressources que nous utilisons sur une durée de 20 ans plutôt que de 100 ans.³ En prenant en compte tout le cycle de vie du gaz naturel depuis son extraction jusqu'à sa consommation, et même après la fermeture des puits, on constate qu'il y a de nombreuses fuites de méthane qui augmentent considérablement son bilan des gaz à effet de serre du gaz naturel. De ce point de vu, le gaz naturel contribue davantage au réchauffement climatique que d'autres hydrocarbures.⁴ Les coûts sociaux et environnementaux du gaz naturel seraient même plus élevés que le charbon.⁵ Selon nous, le gaz naturel ne respecte pas les principes du développement durable, dont celui de la production et de la consommation responsables.

Il est surprenant de lire la conclusion dans l'étude d'impact que "le Projet n'aura aucun impact sur les changements climatiques" (PR3.1, p.113). Le gaz naturel demeure une énergie fossile qui va émettre des gaz à effet de serre (GES) et la faune et la flore sera affectée par le pipeline de gaz qui sera construit sur 13km. De plus, cela ne nous semble pas un projet qui aide à répondre à la demande du GIEC et de tous les experts de sortir des énergies fossiles afin de réduire nos GES de 45% d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050⁶. Est-ce que des personnes indépendantes peuvent évaluer le Projet et contre-vérifier ces conclusions en se basant sur une grille de critères de développement durable?

¹ Ressources naturelles du Canada (2007) ANALYSE COMPARATIVE DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE CANADIENNE, p.68

² Chapitre 8 du rapport du GIEC de 2013, page 731

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WG1AR5_Chapter08_FINAL.pdf

³ DURAND, Marc (2016) Facteurs de réchauffement climatiques [en ligne]

<https://rochemere.blogspot.com/2016/03/facteurs-de-rechauffement-climatique.html>

⁴ MORAND et al. (2018) L'exploitation des hydrocarbures non conventionnels au Québec : la vérité sur le gaz [en ligne] www.coulepaschezvous.com/wp-content/uploads/2018/08/Feuillet_scientifique_CPCN_WEB-References.pdf

⁵ HOWARTH B. (2019) "The Role of Shale Gas Development in the Global Methane Cycle: New Insights from 13C and 14C data", Cornell University, p.8 [en ligne]

http://www.eeb.cornell.edu/howarth/documents/Howarth_methane-Biogeo-lecture_2019-0301.pdf

⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1128506/environnement-dereglement-climatique-rapport-accablant-giec>

3) Craintes concernant les fuites fugitives de méthanes

Qui est le "tier" qui vérifie les émissions de GES pendant l'exploitation du pipeline et quelle sera sa méthode pour évaluer les émissions fugitives (au sol ou dans les airs)? (PR5.2, p.33) En effet, une recension des études démontre que le taux d'émission de GES d'un pipeline de gaz varie selon que la mesure est prise au sol ou dans les airs⁷. L'accès au savoir est un principe de développement durable et nous croyons important que l'information sur les fuites de méthanes soient objectives, claires et faciles d'accès. Les fuites fugitives de méthane lors du transport du gaz, mais également lors de l'extraction du gaz et suite à la fermeture du puit, sont des données importantes à prendre en considération dans l'analyse environnementale d'un projet. D'autant plus que les "tiers" doivent tenir compte de MBR (p.112 du rapport 345 du BAPE). MBR émettra déjà près de 400 kt éq. CO2.

4) Spéculation sur les besoins de gaz dans la zone IP et les risques associés à son expansion

Pourquoi autoriser une desserte de gaz pour 4 fois la capacité du client confirmé (100 000 m3 de gaz de l'heure alors que MBR a besoin de 26 000 m3 de l'heure)? Une telle expansion de la zone IP est hypothétique et comporte plusieurs risques environnementaux. Présentement peu d'acceptabilité sociale et n'est pas cohérente avec le contexte actuel du marché selon nous, contrairement à l'analyse favorable dressée par la Régie de l'énergie⁸ dans le cadre de l'étude d'impact d'Énergir. En effet, cette analyse ne nous semble pas valide car elle ne prend pas en considération ces importants éléments de contexte :

- La minière Ariane Phosphate est le seul autre projet autorisé qui a l'intention d'exporter ses minerais par voie maritime, mais il refuse d'utiliser le port de Grande Anse et demande plutôt de faire construire son propre port.
- Ce nouveau port (Terminal maritime en rive Nord) sera juste en face de la zone IP et pourrait faire compétition à celle-ci.

⁷ Dominguez-Faus (2018) Climate, Energy Transition and the Use of Natural Gas in Freight Transportation: Pros and Cons (présentation powerpoint), p.20 [en ligne] http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2017/04/Dominguezfaus_HECMontreal_NGT_Final.pdf

⁸ « Le Port de Saguenay possède et gère le terminal maritime de Grande-Anse. Ce dernier, situé en eau profonde et accessible à l'année, dispose de plusieurs terrains industriels disponibles pour le développement. De plus, sa localisation est stratégique pour développer le territoire du Nord québécois et la stratégie du Plan Nord, en étant accessible directement à partir des grands réseaux ferroviaires et autoroutiers nord-américains. » (Avis de la Régie de l'Énergie, p.5)

- Énergie Saguenay est un autre projet potentiel qui fait des démarches pour s'installer à Grande Anse et qui serait peut-être desservi par son propre pipeline de gaz de GNL Québec
- L'utilisation du Fjord à des fins industrielles est également grandement questionnée vue son impact très probable sur une espèce en voie de disparition, les bélugas du Saint-Laurent.

Le port a été créé en 1980 en disant que ça allait aider au développement de l'économie, 30 ans plus tard c'est toujours faux.

5) Manque de vision concertée et cohérente sur le développement économique maritime au Saguenay

Le ministère n'a pas de grille d'évaluation d'impacts cumulatifs sur des projets à venir dans la zone IP et le terminal maritime en rive nord. Nous avons reçu des explications décevantes de la personne ressource invitée, qui explique que ce ne sont pas tous les impacts qui sont pris en compte, mais seulement ceux considérés prioritaires par Énergir (milieu humide et milieu forestier)⁹. Nous considérons que plusieurs autres impacts cumulatifs devraient être considérés et évalués en anticipation. Nous avons besoin d'une vision claire sur cet enjeu, incluant le 2^{ème} pipeline de gaz qui pourrait desservir Énergie Saguenay dans la même zone et dont le tracé est déjà accessible pour toute personne qui en fait la demande (voir annexe 1).

Une commission du BAPE avait déjà donné son avis à l'effet que *“l'Administration portuaire du Saguenay devrait réaliser un suivi des impacts cumulatifs des activités ayant lieu dans la zone industrialo-portuaire de Grande-Anse.”*¹⁰ Elle ne semble pas avoir accepté cette recommandation¹¹, pourtant tellement importante notamment en regard du principe de précaution et de prévention du développement durable. *“Précaution”* car la hausse du trafic maritime risque d'apporter des dommages graves et irréversibles pour les bélugas, même si les études scientifiques ne sont pas encore complétées. *“l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;”*¹²

⁹ Compte-rendu de la 1^{ère} partie de l'audience publique (DT1), paragraphes 3085 à 3095

¹⁰ Rapport 345 du BAPE (2018) “Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay” p. 112

¹¹ APS a répondu “Non.” le 25 juillet 2019 à la question de la présidente de la commission du BAPE “ L'Administration portuaire a-t-elle un plan d'ensemble des impacts environnementaux cumulatifs et appréhendés des projets de développement de la ZIP?” (DQ.4.1)

¹² Principes selon la Loi sur le développement durable [en ligne]

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf?fbclid=IwAR0IroAU6FB4NMFKMOqhY9pYGf3t87AvrtxH6phca8CU7yIFw2deW9gW92Y>

La commission du BAPE sur la desserte ferroviaire de la zone IP avait elle aussi reconnu l'inquiétude des citoyens faces aux incertitudes du développement des activités industrielles de la zone IP et avait recommandé que l'Administration portuaire du Saguenay mette en place "un comité de vigilance multipartite qui s'intéresserait à la fois aux activités ferroviaires et portuaires et au développement dans le secteur."¹³ À notre connaissance, ce comité n'a jamais existé.

Nous souhaitons que les impacts cumulatifs des projets développés dans la zone IP et le terminal maritime en rive nord soient documentés, présentés clairement à la population et analysés conjointement.

6) Retombées économiques pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean minimes

1. Selon l'étude déposée par l'initiateur, seulement 25% des retombées économiques profiteront à la région¹⁴. Pourquoi un manque de transparence sur cette information lorsque, durant la 1^{ère} partie de l'audience publique, un participant a posé directement la question ¹⁵? En effet, le document a été rendu public le jour même de l'audience du BAPE (9 juillet) alors que le document est daté du 13 mai. Ce qui fait que le document n'était pas imprimé et accessible à l'entrée de la soirée de l'audience. De plus, pendant plusieurs jours, c'est le seul qui n'avait pas de titre, seulement un numéro. À moins de télécharger et lire le document, on ne peut pas savoir de quoi ça parle. Ensuite, lors de l'audience, des questions précises sur les retombées économiques ont été posées, mais les réponses sont demeurées vagues même si tout est très détaillé dans ce fameux document!

AUTEUR: ÉNERGIR — AUTRES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LES INTERVENANTS Déposé par : Initiateur du dossier —11 juillet 2019
DA5 (3 mai 2019, 16 pages, PDF, 0.37 MO)
[Initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel – Cause tarifaire 2019-2020, annexe 17](#)

AUTEUR: ÉNERGIR — AUTRES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LES INTERVENANTS Déposé par : Initiateur du dossier —9 juillet 2019
DA3 (13 mai 2019, 7 pages et annexes, PDF, 0.36 MO)
[DA3](#)

AUTEUR: ÉNERGIR — DOCUMENTATION DE DÉPART Déposé par : Initiateur du dossier —4 juillet 2019
PR5.6 (Juin 2019, 77 pages, PDF, 23 MO)
[Analyse des risques technologiques](#)

Le rapport sur les retombées économiques pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean fait le 13 mai 2019

Capture d'écran du site web du BAPE le 11 juillet 2019

Pourquoi ne pas avoir de mesures garantir plus de retombées dans la région ? Par exemple il est mentionné à PR5.2 p.30 qu'il y aura un technicien pour l'entretien

¹³ Rapport 292 du BAPE (2012) Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay, p.96.

¹⁴ AVISEO CONSEIL (mai 2019) "[Retombées économiques de l'extension du réseau dans la Zip Saguenay par Énergir](#)" p. DA3

¹⁵ Compte-rendu de la 1^{ère} partie de l'audience publique (DT1), paragraphe 805

du pipeline qui sera de Chicoutimi, et un autre de Saint-Maurice. Pourquoi les deux ne proviennent pas de la région?

Cela influence évidemment l'acceptabilité sociale; on se demande ce qu'on a à gagner dans tout ça? Est-ce que les retombées seront équitables autant pour les hommes que pour les femmes?

De plus, récemment dans les médias nous avons appris qu'Énergir avait utilisé une fuite fiscale privant le gouvernement d'un revenu de 13 millions¹⁶ : peut-on avoir confiance en Énergir pour que leur projet soit profitable pour nous? Et pas juste aux actionnaires?

7) Risques financiers assumés par les contribuables

Il est surprenant d'apprendre que nous devons déboursier des fonds publics (Développement Port Saguenay et Investissement Québec) pour rembourser l'investissement de 30 millions d'Énergir si finalement MBR ne se concrétise pas (référence aux paragraphes 2250 à 2270 dans le compte-rendu de la 1^{ère} partie de l'audience publique). D'autant plus que MBR a confirmé que son échéancier est retardé car il n'a pas encore réussi à trouver tous le financement requis (C.M 5.2). C'est beaucoup de risques, pour peu de retombées. Cela influence encore le niveau d'acceptabilité sociale vers le bas.

8) Risques d'incidents

Est-ce que le projet vaut le risque considérant que malgré les mesures de surveillance du pipeline, de nombreux bris et incidents surviennent ? Et qu'il pourrait y avoir de nombreux risques pour la sécurité des citoyens et d'impact sur l'environnement (fuites de méthane).

C'est un risque réel qu'il faut reconnaître et arrêter de minimiser. Dans la seule année de 2017, plus de [170 accidents ont été recensés sur des pipelines canadiens](#). Il y a exactement un an, [un gazoduc de Trans Canada](#) mis en service 7 mois plus tôt, en janvier 2018, explosait alors que les responsables le considéraient comme à la fine pointe de la technologie.

9) Impacts sociaux

Plusieurs québécois s'inquiètent des changements climatiques et qui voient cette hausse d'utilisation d'énergie fossile comme un autre faux pas pour notre objectif de réduction des GES. C'est un stress qu'Énergir n'a pas considéré dans son étude d'impact, mais elle devrait le faire car c'est un problème non négligeable.

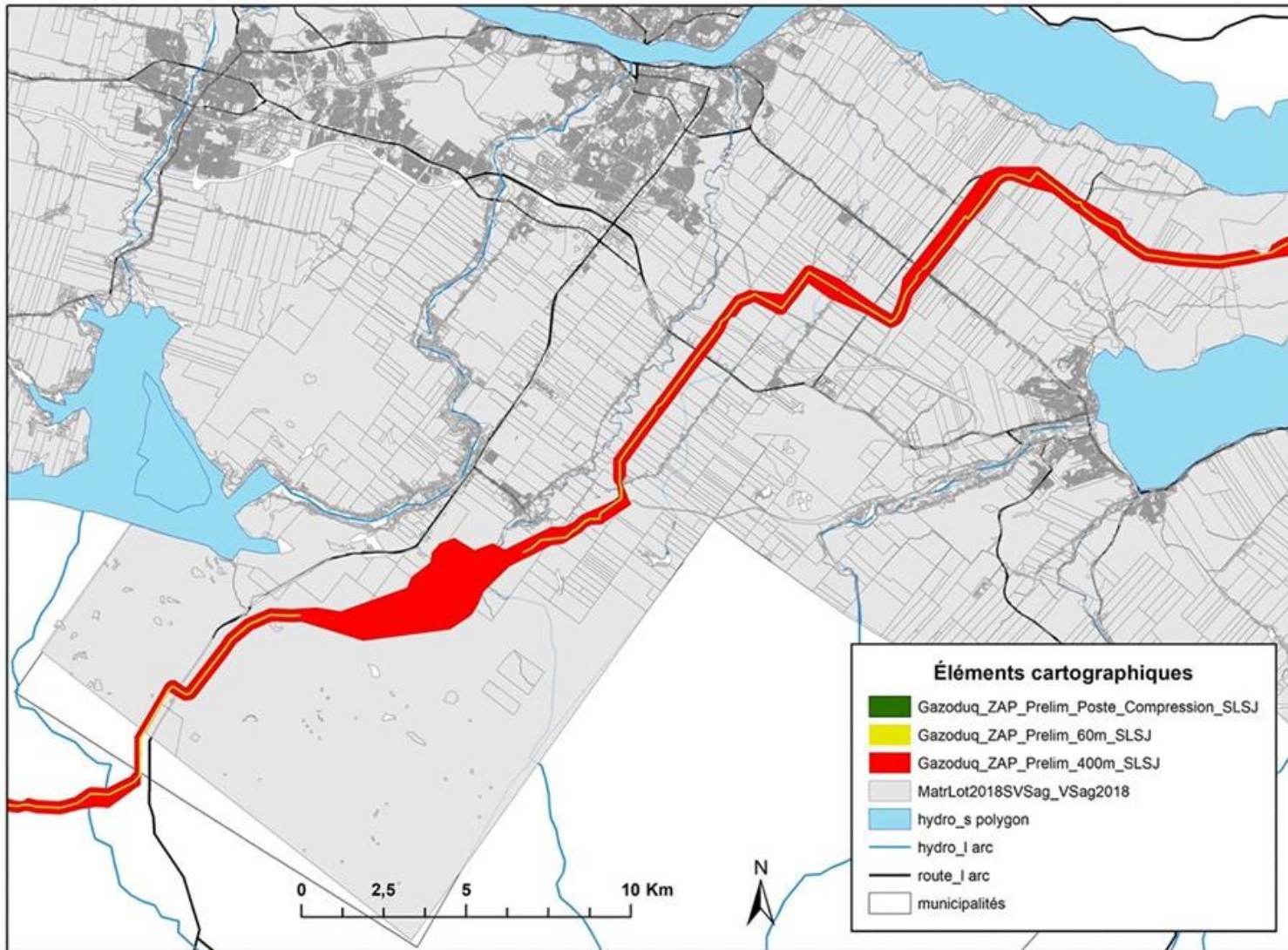
Conclusion

Les impacts cumulatifs des projets en développement dans la zone IP sont grandement inquiétants. À l'heure actuelle l'information est fragmentée, incomplète et parfois biaisée. Le décret ministériel autorisant le projet Métaux BlackRock était précipité,

¹⁶ Journal de Montréal (27 juin 2019) " [Les juges colmatent une fuite fiscale de 13 M\\$ chez Énergir](https://www.journaldemontreal.com/2019/06/27/les-juges-colmatent-une-fuite-fiscale-de-13m-chez-energir) <https://www.journaldemontreal.com/2019/06/27/les-juges-colmatent-une-fuite-fiscale-de-13m-chez-energir>

émettre un décret pour Énergir le serait tout autant. Il faut attendre d'en savoir plus sur les impacts cumulatifs afin de prendre une décision éclairée. Puisque chaque initiateur est responsable de son seul projet, et qu'Administration Port Saguenay n'a pas donné suites aux recommandations du BAPE en 2012 et en 2018, il faudrait instaurer un mécanisme indépendant qui pourrait évaluer et analyse les impacts cumulatifs, puis les vulgariser pour en informer la population et leur permettre de participer activement au développement durable de sa région. Il est également important d'avoir un regard global de ces impacts, de l'amont jusqu'à l'aval (extraction à la consommation) des sources d'énergie et de le mettre en perspective avec le contexte d'urgence climatique.

Annexe 1 – Carte du tracé partagé par Gazoduq à la Coalition Fjord



Coordonnées

Coalition Fjord

comm.fjord@gmail.com

Pour plus d'information :

Adrien Guibert-Barthez,
Co-porte-parole de la Coalition Fjord

Pour en savoir plus sur la Coalition Fjord :

coalitionfjord.blogspot.com

www.facebook.com/CoalitionFjord/